

## COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

**Etaients présents** : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, NASSOY Jocelyne, LACOT Olivier, VIDAL Pierre-Jean.

**Etait excusé** : OVAERE Robert.

**Secrétaire de séance** : Valérie VOLATIER.

Nombre de membres en exercice : 8

Date de la convocation : 03/07/2025

Membres qui ont pris part à la délibération : 7

Date d'affichage : 15/07/2025

### Ordre du jour :

- Transfert des biens de l'inventaire et d'un emprunt sur le budget annexe du camping.
- Tarif banquet des anciens du 14 juillet 2025.
- Tarif vente boissons par le CCAS (soirée du 13 juillet, brocante).
- Tarif mètre linéaire brocante du dimanche 24 août 2025.
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
- Questions diverses.

### 1ère délibération - n°23 /2025

#### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2025 - BUDGET CAMPING - LOGICIEL

Monsieur le maire expose qu'à réception de la facture INAXEL, concernant l'installation et l'utilisation d'un nouveau logiciel de gestion pour les campeurs, le service de gestion comptable a été interrogé et il a été confirmé que la facture devait être réglée en section de fonctionnement et non en investissement, comme cela avait été prévu au budget. Le compte à utiliser est le compte/ 6518, aucun crédit prévu chapitre 65.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la modification suivante au budget 2025 du camping :

Compte 6288 (autres services extérieurs) : - 1 800 €

compte 6518 (autres redevances, brevets, logiciels) : + 1 800 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 15/07/2025*

*Et publication le 15/07/2025- ID 071-217104306-20250710-D23\_25-DE*

### 2° délibération - n°24/2025

#### OBJET : TRANSFERT DES BIENS DE L'INVENTAIRE ET D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Monsieur le maire expose que, suite à la création d'un budget dédié au camping municipal à compter du

1<sup>er</sup> janvier 2025, le service de gestion comptable de Chalon-sur-Saône demande maintenant au conseil municipal de délibérer afin d'affecter les emprunts, les subventions d'équipement et les biens liés à ce budget camping.

Tous ces éléments figurent sur le tableau joint en annexe, il mentionne :

- La liste des biens figurant à l'inventaire liés au camping municipal figure sur un tableau, pour un montant total de 491 365,07 €, ce tableau sera joint à la délibération. Il comprend l'imputation comptable du bien, le numéro d'inventaire, la valeur d'acquisition.
- La liste des emprunts (un seul emprunt à transférer sur le budget camping, lié à la construction du nouveau bloc sanitaires en 2021 : emprunt contracté auprès de la caisse d'épargne pour 35 000 € à l'origine, sur 8 ans, capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 24 610 €, fin du prêt : 2030, échéance annuelle compte 66111 (intérêts) : 69,91 €, compte 1641 (capital) : 3 484,17 €.
- Les subventions d'équipement liées à la construction du nouveau bloc sanitaires-accueil (montant total de 123 825,57 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les éléments cités sur le tableau ci-joint sur le budget du camping (biens, emprunt et subventions).

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 17/07/2025  
Et publication le 17/07/2025- ID 071-217104306-20250710-D24\_25-DE*

### 3<sup>e</sup> délibération - n°25/2025

#### OBJET : TARIF BANQUET DES ANCIENS DU 14 JUILLET 2025 ET TARIF DU MÈTRE LINÉAIRE POUR LA BROCANTE DU 24 AOÛT 2025

Suite à la suppression du budget dédié au CCAS et à la création d'une nouvelle régie de recettes en mairie, il y a lieu de délibérer pour fixer un certain nombre de tarifs, dont le prix du repas payant pour les personnes souhaitant participer au banquet des aînés mais qui n'ont pas atteint l'âge requis pour bénéficier de la gratuité ou qui ne résident pas sur la commune, ainsi que le tarif du mètre linéaire pour la brocante du 24 août prochain organisé à St Jean de vaux.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- fixe à 40 € le prix du banquet du 14 juillet 2025 pour toute personne qui souhaite s'inscrire (repas gratuit pour les plus de 70 ans résidant sur la commune).
- fixe à 1,50 € le mètre linéaire pour la brocante organisée par le CCAS de la commune le dimanche 24 août 2025.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 15/07/2025  
Et publication le 15/07/2025- ID 071-217104306-20250710-D25\_25-DE*

### 4<sup>e</sup> délibération - n°26/2025

#### OBJET : TARIF VENTE BOISSONS ET DIVERS PAR LE CCAS OU LA MAIRIE - (BUVETTES TEMPORAIRES- VERRES - ENCARTS PUBLICITAIRES)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, suite à la suppression du budget dédié au CCAS et de sa régie, il a été nécessaire de créer une nouvelle régie pour la mairie et, afin de simplifier le fonctionnement de celle-ci, il est proposé de fixer un tarif de vente de boissons, sandwich, crêpes-gauffres, etc. pour toutes les buvettes temporaires organisées par la mairie ou le CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide du tarif suivant :

- vente de verres avec blason de la mairie : 35 € le carton de 6 verres.
- encart publicitaire bulletin municipal : 20 € la publication.
- buvette temporaire et divers :

Soft : 2 euros  
Petite eau : 1 euro  
Café : 1 euros  
Crêpes nature / sucre : 2 euros  
Crêpes nutella / confiture : 2.5 euros  
Hot-dog : 3.5 euros  
Sandwich : 4 euros  
Verre vin « cubi » : 2 euros  
Bière pression : 3 euros + 1 euro de consigne  
Bière bouteille : 2.5 euros  
Verre crémant : 3 euros  
Bouteilles crémant : 18 euros  
Bouteille vin blanc et rouge : 20 euros  
Vin au verre : 3 euros

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 15/07/2025  
Et publication le 15/07/2025- ID 071-217104306-20250710-D26\_25-DE*

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### Voirie :

Les travaux de réfection des routes sont maintenant terminés, des panneaux de signalisation restent à poser.

### Grand Chalon :

Le maire et l'adjoint en charge de la voirie ont reçu EASY CHARGE SERVICES, désigné par le Grand Chalon pour le développement des bornes pour recharge des véhicules électriques en vue de définir un emplacement pour l'implantation d'une borne à St Jean de vaux. La borne sera installée en haut de la place des tilleuls.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Deux départs de feu ont été à déplorer sur le territoire de la commune, heureusement les pompiers sont intervenus à temps. Une grande vigilance est demandée aux habitants, les feux sont interdits. Les pompiers du CPI local Montabon - Orbize étaient sur place en premier mais ils n'ont pas pu intervenir en raison de l'absence de véhicule porteur d'eau homologué (l'ancien camion citerne a été réformé par le SDIS, il n'a plus le droit de rouler). Les maires des trois communes membres du CPI réfléchissent au financement d'un nouveau véhicule.

- Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 28 juillet au mardi 19 août.

- L'association de la pétanque de la vallée a déposé un courrier afin de solliciter un RV, ils évoquent le projet d'utiliser un local indépendant sur le terrain communal de Liboureau. Les élus fixent le RV au mercredi 23 juillet à 18h30 sur site, en présence de l'association festi'Vaux.

- Une réunion du CCAS est prévue le 22 juillet à 19h, prévoir d'envoyer des convocations aux membres de la commission.

La prochaine séance de conseil municipal sera prévue le jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 21.**

